

**AVIS DE PUBLICITE - Procédure adaptée
(articles 28 et 40 du code des marchés publics)**

Date de l'annonce : 27 Décembre 2010

Référence : CAE061210

Autres publications : non

Date :

Identification de la personne publique :

Personne responsable du marché :
Monsieur le Président de la Cité de
l'Artisanat et de l'Entreprise
TEL : 0329 69 55 55, FAX :0329 69 55 57

Objet du marché : **Service** Fournitures Travaux

Description : Identité visuelle CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges quitte fin janvier 2011 ses locaux du 24 rue Boulay de la Meurthe à Epinal pour emménager dans un nouveau bâtiment, 22 rue Léo Valentin, zone de la Voivre à Epinal.



Ce nouveau bâtiment réunira 4 partenaires au service des artisans vosgiens et des entreprises en général :

- La Chambre de métiers et de l'Artisanat des Vosges (CMA 88) : déménagement de l'ensemble de ses services destinés aux entreprises artisanales vosgiennes (accompagnement des créateurs-repreneurs, des artisans installés, centre de formalité des entreprises, formalités des contrats d'apprentissage, informations artisanat / apprentissage pour les jeunes etc.) hors Centre de Formation d'Apprentis –celui reste près de la gare d'Epinal. <http://www.cma-vosges.fr>
- La Banque Populaire de Lorraine Champagne-Ardennes (création d'une agence tous publics). <http://www2.bplc.fr>
- Le centre de gestion GESTELIA : centre de gestion pour les artisans vosgiens (Expertise comptable / Fiscalité ; Conseil en gestion d'entreprise et en organisation administrative ; Aide à la création et à la reprise d'entreprise ; Juridique). <http://www.gestelia.fr>
- La SMUTIE (Mutuelles pour les artisans Lorrains). <http://www.societemutualistedelest.fr>

Les quatre partenaires souhaitent communiquer sur cet événement à plusieurs titres :

- Création de la nouvelle entité, situation de celle-ci, offre de service nouvelle (4 prestations regroupées au sein d'une même structure, facilement accessible, moderne, accueillante – originalité de l'architecture, du concept...)
- Changement de locaux/déménagement de leur propre structure (CMA 88 et GESTELIA) – ou création d'une nouvelle agence (BPLC, SMUTIE).

La communication sur la nouvelle entité aura un double objectif :

- 1) Faire connaître le nouveau concept global de « CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE » avec l'offre de service complète qu'elle propose au public, sa situation, son mode d'emploi. Faire vivre et exister cet espace nouveau dans l'esprit du public, tout en garantissant l'identification des 4 partenaires dans l'entité globale.
- 2) Permettre à chaque partenaire de rappeler dans sa propre communication qu'il est intégré dans LA CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE.

Première étape de cette communication, les 4 partenaires souhaitent créer une identité visuelle spécifique pour LA CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE.

Cette prestation comprend :

- La création d'un logo
- La création d'une charte graphique favorisant l'identification de la communication de LA CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE, l'harmonisation de cette communication et permettant à chaque utilisateur de l'identité visuelle commune de rentrer dans le même cadre graphique.

Les partenaires confient la conception du logo et de la charte graphique à une agence spécialisée.

Recommandations pour l'agence :

- L'identité visuelle de LA CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE ne devra pas se substituer complètement à celle de chaque partenaire. Elle doit aider à comprendre qu'il s'agit du regroupement de 4 entités.

- Elle sera déclinée pour la communication de deux façons :

- 1) pour désigner la nouvelle cité de l'artisanat et de l'entreprise ;
- 2) si le partenaire communique sur sa propre entité, pour signaler que le partenaire est situé dans la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise. Elle doit pouvoir être associée par chaque partenaire à sa propre communication. Des propositions seront faites par l'agence sur ces deux cas de figure.

- L'identité visuelle doit pouvoir se décliner facilement sur différents supports (Annonces, dépliants, signalétique, internet...).

- Elle devra être proposée en deux traitements : quadrichromie et noir et blanc.

Eléments à produire : Répondre pour le 22 janvier 2011 dernier délai.

1) Trois propositions pour le logo (quadri et traitement en noir et blanc)

2) Premières base de déclinaison d'une charte graphique en rapport avec l'un des logos proposés.

3) Devis détaillé (création conception du logo ; création de la charte graphique ; fourniture des fichiers et document pour la gestion de la charte graphique).

Critères de sélections :

- Pertinence de la réponse par rapport aux points définis dans le cahier des charges (50 %)
- Offre la plus économiquement avantageuse (50 %)

Possibilité de proposer des variantes : Oui **Non**

Durée du marché ou délai d'exécution : Jusqu'au 31 Mars 2011

Date prévisionnelle de début des prestations : mi février 2011.

Date limite de réception des offres : 22 Janvier 2010

Délai de validité des offres : 28 janvier 2011

Coordonnées de la personne habilitée à donner des informations :

Monsieur MOLIN Isabelle Tel : 03 29 69 55 55 Fax : 03 29 69 55 57

Adresse : 24 rue Boulay de la Meurthe, 88000 EPINAL

Adresse à laquelle les devis doivent être envoyés : idem